

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Arrêté du **10 JAN. 2023**

modifiant l'arrêté du 10 avril 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi » renommé « Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi »

(zone spéciale de conservation)

NOR : *TREL2304100A*

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II :

Vu la décision d'exécution (UE) 2023/244 de la Commission du 26 janvier 2023 arrêtant une seizième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 modifié portant désignation du site Natura 2000 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi » (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 16 août au 6 septembre 2022 en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1er

Le site prend le nom de Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi.

Les 2 cartes au 1/25 000ème et la carte d'assemblage au 1/30 000ème annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 10 avril 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi » (zone spéciale de conservation) FR2600998. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Saône-et-Loire sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Auxe, Morlet, Saint-Emiland, Saint-Martin-de-Commune, Sully, Tintry.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 10 avril 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi » (zone spéciale de conservation).

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Saône-et-Loire, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comte, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Elles sont également consultables et téléchargeables sur les sites du Bulletin officiel du ministère de la transition écologique (<https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/recherche>) et de l'inventaire national du patrimoine naturel hébergé par le Muséum national d'Histoire naturelle (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>).

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **10 15 JAN. 2023**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



O. THIBAUT

ANNEXE

Annexe à l'arrêté de modification du site Natura 2000
FR2600998 « Forêt de ravin et landes du vallon de Canada, barrage du Pont du Roi »
renommé « *Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi* »
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant
la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté
du 16 novembre 2001 modifié

- | | |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3110 | Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses
(Littorelletalia uniflorae) |
| 3130 | Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea
uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea |
| 3150 | Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de
l'Hydrocharition |
| 4030 | Landes sèches européennes |
| 6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
(Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) |
| 6230 | * Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des
zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) |
| 6410 | Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion
caeruleae) |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à
alpin |
| 6510 | Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba
officinalis) |
| 7230 | Tourbières basses alcalines |
| 8220 | Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique |
| 91E0 | * Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion
incanae, Salicion albae) |
| 9120 | Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion
robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) |
| 9130 | Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum |
| 9160 | Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-
européennes du Carpinion betuli |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>

Plantes

1381	Dicrane vert	<i>Dicranum viride</i>
------	--------------	------------------------

Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le **10 15 JAN. 2023**

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

O. THIBAUT

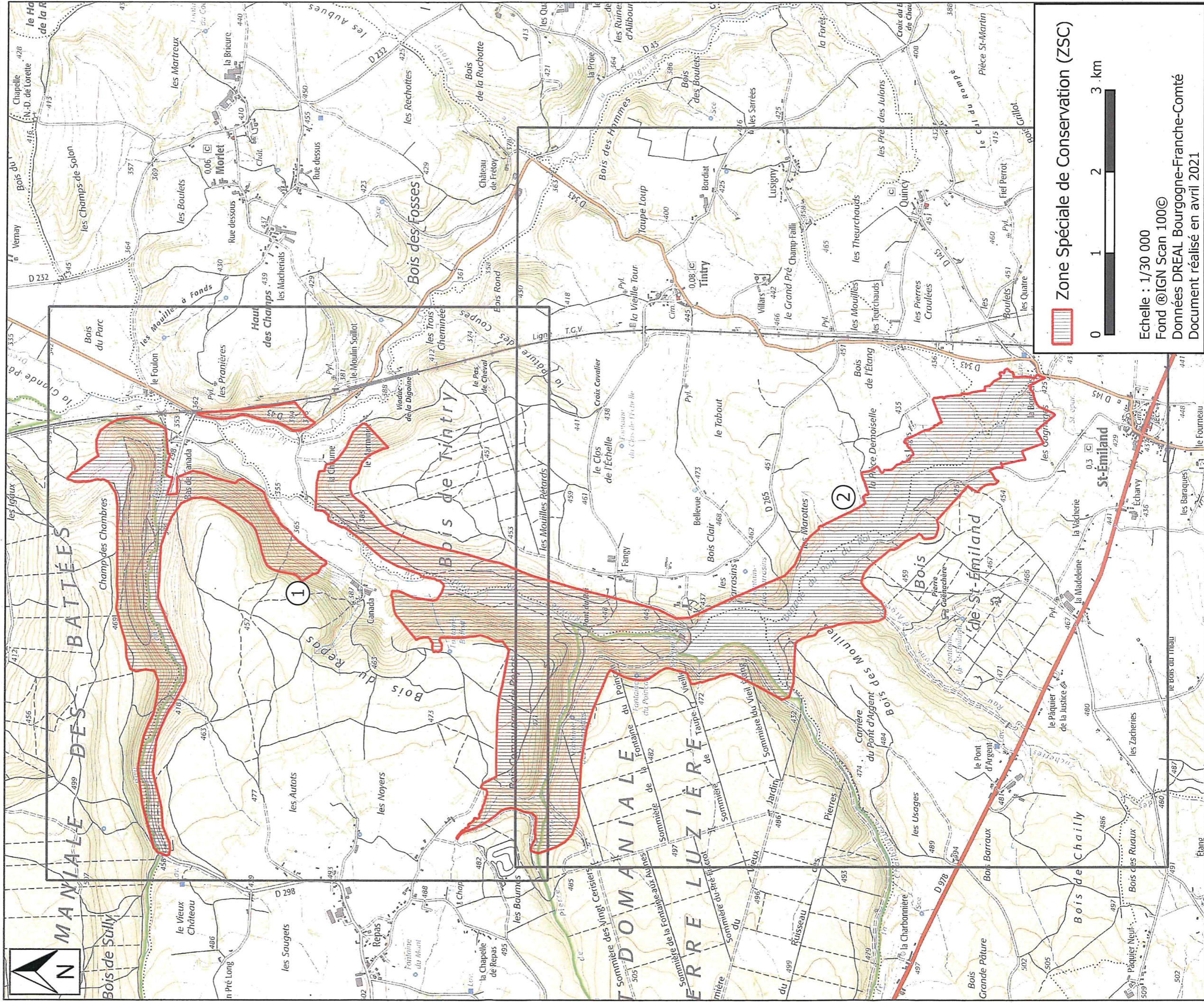
Site Natura 2000
 Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi
 Zone spéciale de conservation FR2600098
 Département de Saône-et-Loire
 Carte d'assemblage au 1/30 000 et 2 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation
 du site Natura 2000

Pour le Ministère et par délégation,
 Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

05 JAN. 2023

signée le :

Olivier THIBAUT



 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

0 1 2 3 km

Echelle : 1/30 000
 Fond ©IGN Scan 100©
 Données DREAL Bourgogne-Franche-Comté
 Document réalisé en avril 2021

